



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

Réunion des Parties du PFBC Octobre 2017

Session sur le Dispositif institutionnel COMIFAC, CEFDHAC, PFBC et OSC

Termes de référence

Contexte

A l'occasion du renouvellement des mandats des responsables de la CEFDHAC, il est apparu que plusieurs parties prenantes, malgré leur bonne volonté, n'ont pas toujours une bonne connaissance des dispositifs du Traité instituant la COMIFAC ainsi que des Statuts et règlement intérieur de la CEFDHAC adopté à Bangui le 11 septembre 2008. Cette situation donne lieu à des confusions et des chevauchements des rôles institutionnels des parties et la marginalisation de la société civile.

Cette situation a pour principale conséquence la tendance à réduire la CEFDHAC au statut de simple représentant des OSC, ce qui la rendrait obsolète car les OSC sont à même de s'auto-organiser. Il ressort de l'article 2.1 de ses Statuts que la CEFDHAC est une *organisation sous régionale regroupant, au titre de chaque Etat membre, des représentants du Gouvernement, du Parlement, de l'Administration publique, du Secteur privé, du Secteur associatif, des Organisations non gouvernementales et de toutes les parties prenantes dans la gestion des Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale.*

Il a été constaté entre autres que la constitution actuelle du Comité de pilotage sous régional (CPR) de la CEFDHAC s'articulant sur les réseaux de la société civile au détriment de la représentativité de toutes les parties prenantes serait l'un des biais qu'il est important de corriger. Ceci permettrait de restaurer la CEFDHAC dans sa stature d'organe de convergence et de dialogue de toutes les parties prenantes du secteur forêts et environnement en Afrique Centrale.

Au-delà de tout ce qui précède, la CEFDHAC connaît de réelles difficultés. Ces difficultés sont le fait de la mauvaise perception de l'organisation représentative de chacune des parties (société civile, parlement, secteur privé, partenaires au développement, institution de formation et de recherches, etc.) pour mieux représenter leurs intérêts au sein de la CEFDHAC. Ces difficultés sont accentuées par les chevauchements des rôles et l'absence de synergie entre l'Agence de facilitation et les partenaires au développement, dont le PFBC.

Cette situation a contribué à fragiliser la CEFDHAC qui devrait être le (Think-tank) laboratoire de foisonnement des idées, options et orientations pour la dynamisation de l'action des

gouvernements dans le secteur forêts et environnement. La fragilisation de la CEFDHAC a induit celle de coordination de la COMIFAC, la mise à l'écart de la société civile et la confusion des rôles institutionnels des parties.

Aussi, il s'avère important d'engager le dialogue pour la restauration de la CEFDHAC dans ses missions originelles et le renforcement du rôle de coordination de la COMIFAC. Ce dialogue favorisera le renforcement des rôles institutionnels des parties ainsi que l'amélioration qualitative de l'appui technique et financier qu'apporte les partenaires au développement, dont le PFBC.

C'est dans ce contexte que le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a saisi le la Facilitation du PFBC afin d'inscrire dans le programme de la 17^{ème} réunion des Parties du PFBC prévue du 23 au 27 Octobre 2017 à Douala, une session d'échanges et de dialogue sur le "Dispositif institutionnel COMIFAC, CEFDHAC, PFBC et OSC" Les recommandations de cette session qui sera présidée par la COMIFAC permettront de choisir les options viables pour la CEFDHAC et bénéfiques pour toutes les parties prenantes.

Objectifs de la session

La session "Dispositif institutionnel COMIFAC, CEFDHAC, PFBC et OSC" a pour objectifs :

- d'échanger et d'éclairer les acteurs du secteur forêts et environnement de l'espace COMIFAC sur le Traité instituant la COMIFAC et son rôle de coordination des processus forestiers et environnementaux en Afrique Centrale ;
- de passer en revue les textes de la CEFDHAC et la revisiter depuis sa création à ce jour pour aplanir les points d'incompréhension et permettre à toutes les parties d'être au même niveau d'information ;
- d'échanger sur les options de la réforme de la CEFDHAC visant à mieux cerner et renforcer les rôles institutionnels des parties prenantes ;
- de redynamiser la CEFDHAC dans son rôle de conférence de toutes les parties prenantes engagées dans la gestion durable des forêts denses et humides d'Afrique Centrale ;
- d'échanger sur le processus d'auto-organisation et la place de la société civile dans le dispositif institutionnel de l'espace COMIFAC ;
- de réaffirmer le rôle de coordination des processus et initiatives forestiers et environnementaux de la COMIFAC ;
- d'échanger sur les options de la mise en œuvre du principe de redevabilité de toutes les parties prenantes dont la communication périodique d'une synthèse des missions, des objectifs, des résultats, des ressources engagées, des zones d'interventions, des collaborations et des impacts.

Résultats attendus de la session

Les résultats attendus sont :

- les participants se sont appropriés le Traité instituant la COMIFAC pour son internalisation dans leurs démarches et activités en tant que institution Coordinatrice des processus forestiers et environnementaux dans la sous-région d'Afrique Centrale ;
- la CEFDHAC est mieux connu de toutes les parties prenantes ;

- les options de réforme de la CEFDHAC sont débattues pour une meilleure prise en compte des rôles institutionnels de toutes les parties ;
- une meilleure synergie est établie entre le rôle d'Agence de facilitation de la CEFDHAC et les missions des partenaires au développement réunis dans le cadre du PFBC ;
- la CEFDHAC est mieux connue dans son rôle de conférence au sein de laquelle toutes les parties jouent pleinement leurs rôles ;
- les participants ont échangé sur la mobilisation, l'auto-organisation de la société civile et sa place dans le dispositif institutionnel de l'espace COMIFAC ;
- les participants ont une meilleure perception de la prise en compte du principe de redevabilité dans leurs activités ;
- les recommandations de cette session et la feuille de route élaborée pour leurs mises en œuvre sont consolidées par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, échangées dans les collèges, au Conseil du PFBC et en plénière de la réunion des parties puis seront transmises au Conseil des Ministres de la COMIFAC lors de sa prochaine session

Méthodologie

La méthodologie est axée sur les communications par des personnes ressources sur une diversité de thèmes ci-après :

- le Traité de la COMIFAC : Un instrument au service des Gouvernements pour la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale ;
- la CEFDHAC comme cadre de référence de dialogue sur les politiques et les stratégies de gestion forestière en Afrique Centrale ;
- les difficultés de la CEFDHAC dans l'accomplissement de ses missions : Options de réforme pour le renforcement des rôles institutionnels des parties prenantes ;
- l'évolution de la société civile en Afrique Centrale, son processus d'auto-organisation et sa place dans le dispositif institutionnel de la zone COMIFAC.

Lieu

Cette session se tiendra lors de la Réunion des Parties du PFBC. Le jour et l'heure seront déterminés de commun accord avec le PFBC.